



Note de position

Cessez-le-feu immédiat

Voté le 11.02.2024 à Oostduinkerke

La FEF, en accord avec ses positions historiques et en vertu du droit international, apporte son soutien à tou-te-s les victimes de guerre, de toute sorte. Nous demandons la paix et la fin du massacre de tou-te-s les civil-e-s et innocent-e-s. Cela passe obligatoirement par l'arrêt immédiat des opérations militaires contre la Bande de Gaza.

Les crimes de guerre perpétrés par l'État d'Israël contre la population de la Bande de Gaza, ses habitations, ses infrastructures sont d'une violence inouïe et contraire au droit international. La lutte contre le terrorisme ne saurait en aucun cas justifier une punition collective touchant principalement des populations civiles innocentes, comprenant une grande partie d'enfants.

Nous appelons les pays se revendiquant des droits humains à agir en adéquation avec leurs discours et à exiger :

- Un cessez-le-feu immédiat.
- L'application stricte du droit international.
- La fin de la colonisation, du blocus et la reconnaissance d'un état palestinien.
- Le respect des résolutions de l'ONU :
 - Le retrait immédiat et inconditionnel de l'armée israélienne des territoires occupés (y compris Jérusalem Est) selon les frontières de 1967.
 - L'arrêt de la colonisation et le démantèlement des colonies.
 - Le droit au retour des réfugiés expulsés depuis 1948.

Plus spécifiquement, nous appelons les établissements d'enseignement supérieur à cesser de détourner le regard, assumer leur responsabilité et – en adéquation avec leurs valeurs¹ – condamner le massacre qui a lieu en Palestine. La condamnation morale est le minimum, mais ne saurait suffire. La cohérence exige d'arrêter toute collaboration avec toute entreprise, institution ou établissement soutenant militairement ou moralement le gouvernement israélien.

La FEF appelle la communauté étudiante à se mobiliser en faveur de toutes les actions en soutien à un processus de paix tout en réaffirmant son soutien à la collaboration entre tou-te-s les progressistes israélien-ne-s et palestinien-ne-s qui défendent courageusement la coexistence de deux peuples, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Il est important de rappeler que la condamnation de la politique d'un Etat ne peut nullement être assimilée au rejet d'un peuple, de ses croyances philosophiques ou religieuses.

¹ http://www.cref.be/communication/20231218_Motion_du_CRef_situation_Proche-Orient.pdf

Une paix juste et durable ne passera pas par les armes mais bien par une solution politique :
la reconnaissance absolue des droits du peuple palestinien.

